

# MA VOIX COMPTE !



## LES INSTANCES DE L'UNIVERSITÉ À RENOUVELER

CA

### CONSEIL D'ADMINISTRATION (36 membres)

Ce conseil détermine les orientations de la politique de l'établissement, notamment dans les domaines de l'éducation, de la formation initiale et tout au long de la vie, de la recherche, des relations avec le monde économique et social.

Parmi ses missions, il vote le budget, adopte les statuts et le contrat d'établissement. Le CA élit le Président de l'Université.

CR

### COMMISSION DE LA RECHERCHE (31 membres)

Cette commission répartit l'enveloppe des moyens alloués à la recherche par le CA et fixe les règles de fonctionnement des laboratoires. Elle est consultée notamment sur les orientations des politiques de recherche, de documentation scientifique et technique.

CFVU

### COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE (32 membres)

Cette commission répartit l'enveloppe des moyens alloués à la formation par le CA. Elle adopte les règles relatives aux examens, fixe les règles d'évaluation des enseignements et prend les mesures de nature à permettre la réussite du plus grand nombre d'étudiants. Elle est consultée notamment sur les orientations des politiques de formation.

CAC

### CONSEIL ACADÉMIQUE (63 membres)

Ce conseil veille à assurer le lien entre la formation et la recherche. Il réunit les deux commissions (de la recherche et de la formation et de la vie universitaire). Il est à la fois délibérant et consultatif.

Le CAC élit les directions du Collegium licences et de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI).

